

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 22 (1976)
Heft: 2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**canton
de berne**

Projet de constitution du canton du Jura

Avant même que les partis politiques jurassiens aient désigné leurs candidats à la Constituante qui sera élue le 21 mars prochain, ils disposent déjà d'un important document de travail. En présence de quelque 80 personnes — journalistes, représentants des partis politiques, les conseillers nationaux J. Wilhelm (pdc) et Pierre Gassmann (soc.), les préfets de Delémont et Saignelégier, une dizaine de députés — le groupe de travail de l'ordre des avocats jurassiens, que préside le bâtonnier Paul Moritz, a présenté son projet de constitution pour le canton du Jura, un document comprenant 128 articles rédigés de manière concise, dans une langue contemporaine.

Cet important document est assorti d'un commentaire explicatif pour chaque article. « En aucun de ses points, le projet de constitution n'est contraire au droit fédéral », souligna le bâtonnier Paul Moritz. A noter que le professeur Joseph Voyame, « recteur de la division fédérale de justice, un jurassien, faisait partie du groupe de travail mis sur pied par les avocats jurassiens.

M. Paul Moritz précisa que les auteurs du projet n'ont pas tenu compte du droit fédéral seulement, ils ont également étudié les constitutions cantonales les plus récentes : Obwald et Nidwald, la Constitution qui avait été élaborée pour les deux Bâle réunis, ainsi que les révisions actuellement en cours dans les cantons d'Argovie, de Glaris et de Soleure.

Le Bâtonnier jurassien indiqua que même si le contenu des constitutions cantonales est largement déterminé par la Constitution fédérale, le projet jurassien s'est inspiré autant que possible des solutions les plus modernes en matière constitutionnelle. Il innove sur plusieurs points ou s'écarte sensiblement des autres constitutions cantonales.

Malgré l'accroissement des compétences fédérales au détriment des cantons, on s'est efforcé dans le projet de compenser ce phénomène par une participation accrue des cantons aux décisions fédérales. C'est ainsi, par exemple, qu'afin que les intérêts du canton soient efficacement représentés à l'assemblée fédérale, les auteurs du projet estiment que seuls des membres du Gouvernement cantonal peuvent être élus, par le peuple, au Conseil des Etats, c'est-à-dire à la Chambre des cantons. (ats)

Le projet de constitution cantonale prévoit en outre que les consultations fédérales en matière législative seront présentées non seulement au Gouvernement, mais soumises au Parlement cantonal afin que les réponses expriment vraiment la volonté du canton du Jura. Enfin, selon le projet, le peuple pourra obliger le Parlement à déposer ou à retirer une initiative sur le plan fédéral.

A propos des droits fondamentaux des particuliers, le projet va plus loin que le droit fédéral, en prévoyant par exemple la liberté d'enseignement et la liberté de manifestation publique. Quant au droit de propriété, il n'est garanti que sous certaines réserves, commandées par l'intérêt public. L'Etat pourra prendre les mesures en son pouvoir pour empêcher tout exercice abusif de la propriété, notamment sur le sol, les habitations et les moyens de production importants.

Le projet s'efforce d'indiquer de manière systématique les tâches de l'état, mettant l'accent sur les tâches qui ont un caractère social. Les dispositions relatives à la sécurité sociale obligent l'état et les communes à protéger les faibles, à veiller à ce que chacun puisse trouver un logement à des conditions raisonnables, à assurer le plein emploi.

Dans les dispositions relatives à l'école, le projet commande à l'état et aux communes de s'efforcer d'assurer à tous les enfants des chances égales à leur départ dans la vie. La création culturelle et la formation des adultes doivent être encouragées.

S'agissant de l'organisation de l'état, le projet prévoit des incompatibilités de fonctions

très strictes entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Sauf quelques exceptions, toutes les autorités doivent être élues à la proportionnelle, gouvernement cantonal, inclu. Les membres du Gouvernement, seuls éligibles au Conseil des Etats, ne peuvent siéger au Conseil national.

On s'est également efforcé de renforcer les droits du peuple. Le droit de vote est abaissé à dix-huit ans, les communes peuvent accorder le droit de vote en matière communale aux étrangers. Outre le référendum, le projet prévoit l'initiative unitaire, englobant l'initiative constitutionnelle et l'initiative législative. Si une initiative est présentée au peuple, chaque électeur peut déposer deux « oui » dans l'urne, ce qui évite le risque qu'initiative, et contre-projet soient rejetés tous deux contrairement à la volonté populaire. (ats)

Le Parlement aura 60 membres, le Conseil d'Etat cinq membres. Ils siégeront à Delémont. Le tribunal cantonal siègera à Porrentruy.

Le président du gouvernement pourra exercer cette fonction durant quatre ans à la tête du Département présidentiel.

Les autorités judiciaires comprennent notamment une cour constitutionnelle et une cour administrative. La cour constitutionnelle juge les litiges relatifs à l'exercice des droits politiques, à la validité des élections et votations, à la validité des décrets, arrêtés, ordonnances, règlements cantonaux et communaux, les conflits de compétence entre diverses autorités, etc.

Si le projet ne prévoit plus la fonction de préfet, il maintient les districts. Ceux-ci peuvent instituer des conseils de dis-

trict habilités à soumettre directement des propositions au parlement.

Les églises catholiques-romaine et évangélique réformées deviennent corporations de droit public. Elles pourront lever des impôts, avec la collaboration de l'Etat. Elles sont cependant largement indépendantes de l'Etat.

Le débat est désormais engagé dans le Jura sur ce très important document de travail. Certains observateurs estiment que le groupe de travail institué par l'ordre des avocats jurassiens, au sein duquel ne siégeaient pas que des juristes, pourrait faire gagner plusieurs mois aux constituants et rapproche ainsi la date de l'érection juridique et définitive du canton du Jura. (ats)

Université populaire jurassienne secrétaire général désigné

C'est M. Jean-Marie Moeckli, de Porrentruy, jusqu'ici secrétaire général non permanent, qui a été désigné, à la Neuveville, au cours de l'assemblée générale du Conseil de l'université populaire jurassienne, secrétaire général à plein temps de cette importante association culturelle jurassienne.

Sur proposition du comité directeur de l'U.P. jurassienne, le choix de l'assemblée s'est porté à la quasi unanimité sur Monsieur Jean-Marie Moeckli parmi neuf candidats à cette fonction. Cheville ouvrière de l'U.P. jurassienne depuis sa fondation il y a, près de vingt ans, Monsieur Jean-Marie Moeckli, professeur, licencié es lettres, assumait également les fonctions de secrétaire de la commission d'études du centre culturel jurassien après avoir

enseigné au gymnase de l'école cantonale de Porrentruy.

Les président et vice-président de l'U.P. jurassienne, Messieurs Bernard Mertenat, ingénieur, et Oscar Troehler, procureur du Jura, ont été réélus à ces fonctions pour une nouvelle période de trois ans. Le conseil de l'institution culturelle jurassienne a également chargé le comité directeur de prendre toutes dispositions pour tenter de rendre opérationnel, dès fin 1976, le bibliobus qui parcourra le Jura pour diffuser des livres sous forme de prêts. Il s'agira de pourvoir à son équipement en livres et à son aménagement, ainsi que d'engager le bibliothécaire et son aide. Une quarantaine de personnes participaient à l'assemblée du Conseil de l'université populaire jurassienne qui s'apprête à fêter son vingtième anniversaire l'année prochaine. (ats)

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1 1/8" à 10 1/8"



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54



Une gamme R. M. B.

Présentation des expositions bernoises en 1976

Le calendrier des expositions qui auront lieu à Berne en 1976 comprend déjà un grand nombre de manifestations importantes prévues au Centre d'exposition de la place Guisan.

Du 8 au 18 mai, aura lieu la 25^e BEA — Exposition pour l'artisanat, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Une des attractions principales de cette manifestation c'est la traditionnelle exposition d'animaux et sa présentation journalière. La foire Ornaris 76 ouverte du 15 au 18 août 76, est destinée aux spécialistes et touche les domaines suivants : ameublement, artisanat, mode pour boutiques, accessoires de mode, articles pour cadeaux, jouets et vannerie. Du 31 août au 3 septembre 76, l'exposition « Gemeinde 76 » foire d'information et d'achat, destinée aux services publics. Organisée pour la troisième fois, cette foire offre aux délégués d'administration, aux fonctionnaires, aux commissions d'achat, ainsi qu'aux syndicats une vue d'ensemble sur l'offre en machines, installations, etc. à l'usage des services publics. Foire réservée aux spécialistes et par conséquent fermée au public, la 24^e Foire aux jouets SPISO, aura lieu du 5 au 8 septembre et l'on attend plus de 100 exposants de Suisse et de l'étranger ainsi que près de 8.000 revendeurs. La SAMA International 76 sera organisée pour la sixième fois du 20 au 25 septembre. C'est une foire consacrée au montage, à la miniaturisation ainsi qu'à l'automatisation. Quant à la BESPO 76, elle présentera du 10 au 12 octobre 76, pour la sixième fois également, tout ce qui a trait au sport ; environ 250 exposants de toute l'Europe y pré-

senteront des engins de sport de toutes sortes, des habits et des articles de sport. Du 11 au 21 novembre, aura lieu la 30^e MOWO, exposition bernoise de mode, d'ameublement, d'articles de ménage et d'art ; 200 exposants de Suisse et de l'étranger y sont attendus. Différentes manifestations spéciales et plusieurs restaurants rendront cette exposition encore plus attrayante. Enfin, en novembre, la traditionnelle foire de Noël WIR présentera des aménagements d'intérieur, des articles de mode, des appareils ménagers, des articles de sports ainsi que des vivres et des boissons. Comme le catalogue le laisse entendre, le Centre d'exposition de la place Guisan est véritablement polyvalent et convient à des manifestations de tous genres. De plus, les exposants comme les visiteurs, apprécient la situation du Centre, à proximité de la sortie sur l'autoroute ainsi que le parking aux possibilités illimitées de l'Allmend. (vvb)

Deux expositions spéciales au Musée d'histoire de Berne

Depuis longtemps déjà, le Musée d'histoire de Berne a dû renoncer à exposer toutes ses richesses à la fois ; c'est pourquoi il organise des expositions tournantes ; actuellement on peut y voir deux expositions, dont l'une, sous le nom de « Yourtes de l'Asie centrale » présente deux types de tentes en peau, provenant du département consacré à l'ethnologie. Ces yourtes sont présentées avec leur aménagement intérieur, elles sont

employées par les bergers de Mongolie ou de l'Ouzbékistan durant les longues tournées qu'ils font avec leurs troupeaux. Cette exposition sera visible jusqu'à fin 1976. L'autre exposition, d'une durée plus limitée — elle se termine à fin avril 76 — est consacrée aux « Monuments bernois au 17^e siècle ». Nommée également « Collection Kauw », cette exposition rassemble 82 aquarelles représentant des vues topographiques, en grande partie des châteaux et des citadelles de Suisse, peints pour la plupart par l'artiste bernois Albrecht Kauw (1621-1681). Dix de ces aquarelles proviennent des ateliers des peintres Johann et Abraham Dünz, Wilhelm Stettler, Georg Friedrich Meyer et Kaspar Beutler. Ce sera la première fois que le public pourra voir cette collection sous sa forme définitive qui, en cette année européenne de la protection du patrimoine architectural est tout indiquée et représente une importante contribution. (vvb)

ORFÈVRE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté
acier inoxydable

porcelaine
cristaux

articles cadeaux

Conditions spéciales
pour nos abonnés

13, rue Lafayette

75009 Paris

874-70-91

Au Kursaal de Berne : « L'intérieur antique »

Ce sera la 3^e fois qu'aura lieu du 20 au 29 février 76, sous le nom de « L'intérieur antique », une exposition d'art et d'antiquités bernoise qui se tiendra au Kursaal de Berne. Placée sous le patronat du président de la Ville, Monsieur R. Tschäppät, cette exposition est bien plus qu'une simple vente locale d'antiquités. Les meubles et les objets exposés atteignent une qualité qui ne se voit en général que dans les grandes ventes internationales. On y trouvera toutes les époques et tous les styles jusqu'aux environs de 1840. En complément, on verra également des pendules et montres anciennes, des bijoux, des tableaux, gravures et dessins de maîtres reconnus, des porcelaines, d'anciens tapis, des objets « Jugendstil », de la verrerie, des habits de tous les temps jusqu'à la fin du siècle dernier. (vvb).

L'Art au service de la nature Une exposition au Musée alpin suisse de Berne

Le Musée alpin suisse de l'Helvetiaplatz à Berne, présente actuellement une exposition consacrée à une des régions les plus remarquables de la Suisse, située dans les hautes montagnes, la région du Greina. Le col du Greina, haut plateau situé entre le val Blénio, au sud et Somvix, au nord, a de par son isolement et son milieu naturel alpin encore intact, une certaine ressemblance avec les régions arctiques. D'une importance secondaire par rapport à

ses célèbres voisins, les cols du Gotthard et de Lukmanier, le col du Greina a par contre la chance d'être moins connu et d'avoir conservé toutes ses richesses naturelles. Un groupe d'artistes, sous l'inspiration de l'architecte écossais Bryan C. Thurston, a décidé de choisir cette région et se sont inspirés de son paysage original pour créer des œuvres qu'ils ont ensuite mis à disposition de la Fondation pour la protection de la nature. L'exposition, patronnée par le Club alpin suisse (SAC) et la Fondation suisse pour la protection de la nature, dure encore jusqu'au 1^{er} février 1976. Après Berne, cette exposition sera présentée à Zurich et à Lugano. (vvb)

Bernhard Luginbühl au Musée des beaux-arts de Berne

Le Musée des beaux-arts de Berne présente du 3 mars au 2 mai 76, une exposition consacrée à l'œuvre graphique du sculpteur Bernhard Luginbühl.

Après Serge Brignoni (1969), Peter Stein (1973), Otto Tschumi (1974) et Rolf Iseli (1975), ce sera la 5^e exposition organisée dans le cadre de la présentation de dessins et d'œuvres graphiques d'artistes bernois comptant parmi les plus importants de notre époque.

De Bernhard Luginbühl, dont l'œuvre est connue de New-York à Tokyo, nous verrons principalement des estampes et des lithographies dont une partie sont tirées en format particulièrement grand. (vvb)



**canton
de genève**

Le « Journal de Genève » a 150 ans

Le premier numéro du « Journal de Genève » sortait le 5 janvier 1826. Pour marquer ce 150^{ème} anniversaire, le quotidien genevois a publié le fac-similé des quatre pages de ce premier numéro : « arracher les opinions et les travaux à leurs coteries, pour les soumettre au jugement de la raison publique, y lisait-on notamment, c'est le but de la feuille que nous publions ».

Dans un éditorial, le conseiller aux Etats Olivier Reverdin, président du conseil d'administration du quotidien, souligne en particulier que, créé sous la Restauration, le « Journal de Genève » « a toujours été irréductiblement libéral dans son inspiration » et rappelle que la bibliothèque du Congrès américain a fait photocopier, il y a quelques années, les quelque 500 in-folio de la collection du « journal » « parce qu'elle la considère comme une source essentielle de l'histoire du monde ». (ats)

Le Français

**3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20**

**Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croustes
au fromage**

canton de schwyz

Le Carnaval de Schwyz

Le lundi ou le mardi de carnaval, des personnages caractéristiques font leur apparition dans le canton de Schwyz : Les « Nüssler » à Schwyz même, les « Joheen » à Einsiedeln, dont le propre est de jeter des pains dans la foule des curieux, et d'autres encore. (ONST)



canton du valais

La chasse aux escargots interdite pendant trois ans

Le Conseil d'Etat valaisan, s'appuyant sur la loi fédérale sur la protection de la nature, a décidé d'interdire tout ramassage d'escargots sur l'ensemble du territoire cantonal, au cours des trois prochaines années, soit 1976, 1977 et 1978. Les agents de police et gardes seront en droit de fouiller sacs et voitures des suspects et des peines d'amendes, voire d'arrestations, sont prévues. Le ramassage systématique de tonnes d'escargots au long de ces dernières années menace en effet l'espèce. (ats)

Crans-Montana. Ce sont des ouvriers chargés de construire des canalisations destinées aux égouts et qui creusaient le sol à cet effet qui firent ces découvertes. Il semble même que certains objets actuellement soumis aux spécialistes datent de l'époque romaine.

Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle prouve que le plateau de Crans-Montana dont la vocation touristique ne date que de quelques dizaines d'années, pensait-on, était déjà connu il y a plusieurs siècles, voire à l'époque romaine. (ats)

mière fois en juin 1976 à Lausanne —, la ville de Lausanne a organisé un concours restreint entre graphistes asg (association suisse des graphistes), sous le patronage de l'union européenne de radiodiffusion, du comité international olympique et de la société suisse de radiodiffusion et télévision. C'est le projet de l'atelier Pierre Bataillard, à Lausanne, qui a été sélectionné et retenu pour l'exécution. (ats)

Littérature romande : vers de nouveaux prix Georges-Nicole

Le jury du prix Georges-Nicole, qui couronne périodiquement des œuvres d'écrivains débutants de Suisse romande, vient d'élargir ses rangs en accueillant Georges Borgeaud et Dominique Burnat. Ils prendront place à côté de Chappaz, Chessé, Corinna Bille, Anne-Lise Grobety, Bouvier, Monnier et Voisard.

canton de vaud

Le sigle de l'« anneau d'or » créé par un graphiste Suisse

Afin de créer un sigle pour le prix européen des émissions sportives « l'anneau d'or » — qui sera décerné pour la pre-

Des tombes moyennâgeuses en Valais

Des tombes datant du haut moyen-âge ont été mises à jour en Valais dans la région de

Le jury, fort maintenant de neuf écrivains de tous âges ouvre pour la quatrième fois un concours de création littéraire. Il permettra d'attribuer en 1976 un ou plusieurs prix de 1.000 F pour un roman, un récit, des nouvelles, des poèmes ou un essai, à des auteurs qui n'ont encore publié aucun livre. Le Georges-Nicole est en effet un prix de découverte.

En 1977, un cinquième concours permettra d'attribuer pour la première fois le prix Georges-Nicole de la critique. Les essais sur une œuvre, un mouvement ou une période littéraire ou artistique pourront lui être envoyés jusqu'à la fin 1976. (ats)

Les conditions du concours peuvent être demandées à Bertil Galland, 29, rue du Lac, 1800 Vevey. (ats)

41 nouveaux gendarmes vaudois

Les aspirants de la police cantonale sortant d'école ont prêté serment sur la place du château, à Lausanne, aux autorités cantonales représentées notamment par M. Claude Bonnard, chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires. M. René Huber, commandant de la police cantonale, présenta les gendarmes, au nombre de 41, à M. Bonnard. S'adressant aux nouveaux fonctionnaires de police, M. Bonnard leur dit combien la tâche de la police devenait difficile dans l'augmentation de la délinquance, de la criminalité et des diverses formes, de ces fléaux. Cependant, ajouta-t-il, « à la violence, ne répondez pas par la violence ».

Parmi les nombreuses personnalités présentes, il y avait M. Marcel Wurlod, président du tribunal cantonal, et plusieurs officiers généraux dont le commandant de corps Olivier Pitet. (ats)

Nouveau directeur à l'Office du tourisme de Lausanne

Pour succéder à Monsieur Paul-Henri Jaccard, décédé récemment, l'association des intérêts de Lausanne (adil), office du tourisme et des congrès, a appelé à sa direction Monsieur Pierre Schwitzguebel, actuellement directeur de l'office du tourisme des Diablerets. Le nouveau directeur de l'Adil entrera en fonction en avril prochain.

Originaire de Rougemont et de Gessenay, né il y a 36 ans à Soumoens-la-Ville (vd), Monsieur Schwitzguebel a fait ses études en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, avant de devenir, en 1963, l'un des principaux collaborateurs de Frédéric Tissot qui assumait la promotion touristique de Leysin. C'est en 1969 qu'il prit la direction de la station de l'office du tourisme des Diablerets, promotion (société coopérative de promotion touristique) et président de l'association touristique des alpes vaudoises. (ats)

(Suite de la page 13)

Migros célèbre son 50^e Anniversaire

Fondée il y a 50 ans par Gottfried Duttweiler, la Migros est aujourd'hui l'une des principales entreprises commerciales de la Suisse. Que de chemin parcouru depuis le 25 août 1925 où furent lancés à Zurich les cinq premiers camions-magasins de la société, dans lesquels on ne vendait que 6 produits, qui rentrèrent le soir avec une caisse de 3'500 francs... Actuellement, l'assortissement comprend quelque 800 articles; en 1974, le chiffre d'affaires moyen par jour de vente a atteint 17,8 millions de francs pour l'ensemble de la société qui comptait, dans le domaine de la distribution, 444 filiales, 78 magasins spécialisés et 19 camions-magasins.

La Fédération des coopérateurs Migros, qui regroupe un million de coopérateurs et emploie plus de 45'000 personnes, a réalisé en 1974 un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de francs, ce qui représente 11,6 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail, estimé en Suisse à 46,9 milliards de francs; la part de Migros au commerce de détail est encore plus élevée si l'on ne prend en considération que les denrées alimentaires, pour lesquelles elle atteint 24,8 %. La Migros compte également une série d'entreprises de production, des entreprises de services allant des assurances à l'organisation de voyages, et déploie une grande activité dans le domaine culturel (école, centres d'études de langues, organisations de concerts, etc.). (OSEC)

Huiles

et Graisses

" MOTUL "

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 352-29-29